

Québec, le 26 janvier 2022

Monsieur Carlos J. Leitão
Député de Robert-Baldwin
Hôtel du Parlement
2^e étage, bureau 2.40
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Député,

Vous m'avez fait part, le 9 décembre 2021, de vos questionnements relatifs au renforcement des pratiques en matière de sécurité informatique tant auprès des entreprises que des municipalités du Québec.

Comme vous le savez, mes précédentes responsabilités de ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale ne visaient, en matière de cybersécurité, que l'administration publique. Cependant, avec l'adoption de la Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions, le premier ministre m'a confié une mission élargie en matière de cybersécurité.

Ce rôle, qui n'était officiellement dévolu à aucun ministre auparavant, me permet de proposer au gouvernement des mesures en vue d'accroître l'efficacité de la lutte contre les cyberattaques et les cybermenaces au Québec. D'ailleurs, ces mesures sont déjà en cours d'élaboration par mes équipes.

Mes autres responsabilités ministérielles me permettront de préciser que, le 21 septembre 2021, l'Assemblée nationale a aussi adopté le projet de loi no 64 qui modifie en profondeur les lois en matière de protection des renseignements personnels. Ces lois sont applicables respectivement aux entreprises privées et aux organismes publics, incluant les municipalités.

... 2

Cette loi apporte plusieurs modifications qui ont pour objectifs notamment de responsabiliser les organisations qui détiennent des renseignements personnels, et de favoriser la protection et la sécurité de ceux-ci. Elles auront entre autres l'obligation :

- D'évaluer la confidentialité et la sécurité de tout projet d'acquisition, de développement ou de refonte de système informatique;
- D'informer les personnes dont les renseignements ont été visés par un incident de confidentialité dans certaines circonstances;
- De détruire ou d'anonymiser les renseignements lorsqu'ils ne sont plus utiles à l'entreprise ou à l'organisme public.

Soyez donc assuré de mon dévouement et de celui de ce gouvernement à endiguer ces incidents de sécurité qui peuvent toucher les renseignements personnels des Québécoises et Québécois. C'est ma priorité et celle de mon ministère.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



ÉRIC CAIRE